



77940

Date de convocation
20/06/2025

Nombre d'élus :
En exercice : 12
Présents : 8
Votants : 9
Pouvoirs : 1

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 25 juin 2025
Délibération n° DC 2025-06-25/10
Nomenclature ACTE 9.1

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt-cinq juin à vingt heures trente, le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Jean Jacques BERNARD.

Présents : MMES BREANT, BRECHAIRE, TREF, MM BERNARD, BLANCHOT, DEVAUX, DUFRESNE, POUMAREDES.

Absents excusés : MMES BLAVOT ayant donné pouvoir à M. BERNARD, VIGNOLI, MM DELALANDRE, THOMERET.

Secrétaire de Séance : Madame BREANT

Motion contre le projet d'enfouissement de CO2 en Seine-et-Marne

Le Maire explique aux membres du Conseil Municipal :

En 2021, l'Union européenne a décidé de financer le projet **PILOTSTRATEGY** dans le cadre du programme « Horizon 2020 ». Ce projet, qui s'étend jusqu'en 2026, a pour objectif d'améliorer la compréhension de la capacité des **aquifères saliens profonds** à stocker du **dioxyde de carbone (CO2)** dans cinq régions industrielles du sud et de l'est de l'Europe. Pour la France, le site retenu est celui de **Grandpuits**, en Seine-et-Marne.

Le choix de ce site se justifie par la concentration d'activités industrielles fortement émettrices de CO2 : la **plateforme TOTALENERGIES**, actuellement en reconversion vers une activité sans pétrole, et l'entreprise **LAT NITROGEN** (ex-Boréal), spécialisée dans la production d'engrais, et identifiée comme **l'entreprise la plus polluante d'Île-de-France**, avec **569 000 tonnes de CO2 rejetées entre 2017 et 2021** (source : *Le Parisien*, 24 mai 2024).

Le projet, coordonné par le **Bureau de Recherches Géologiques et Minières (BRGM)**, étudie la **faisabilité de la captation du CO2 à la source**, notamment dans les fumées industrielles, et son **stockage par injection dans des couches géologiques profondes**.

Cependant, la situation a évolué :

- La **plateforme TOTALENERGIES** poursuit sa reconversion vers une activité sans pétrole ;
- La société **LAT NITROGEN** a cessé la production d'ammoniaque, réduisant significativement ses émissions.

Dans ce contexte, avant même la fin de l'étude prévue pour 2026, la société néerlandaise **C-QUESTRA** a déposé une **demande de permis d'exploration** visant à tester l'enfouissement de

CO₂ sur le site de Grandpuits dès 2026. Contrairement au projet PILOTSTRATEGY, ce projet **n'est pas destiné à répondre à une problématique locale** : il prévoit d'acheminer du CO₂ depuis d'autres régions françaises, voire européennes, par camions. Cette orientation va à l'encontre des objectifs de réduction des gaz à effet de serre, notamment en raison du transport induit.

De plus, les retours d'expérience à l'international sur ce type de technologie sont **peu concluants**, voire préoccupants :

- **Weyburn (Canada)** : fuites de CO₂ détectées, risques pour les populations et les écosystèmes ;
- **In Salah (Algérie)** : abandon prématuré pour raisons techniques ;
- **Gorgon (Australie)** : retards, dépassements de coûts, inquiétudes environnementales persistantes ;
- **Climeworks (Islande)** : projet novateur mais confronté à des limites techniques, économiques et de scalabilité ;
- **Pycasso (France – Béarn)** : doutes sur la faisabilité technique et l'acceptabilité environnementale.

Face à ces constats, les élus estiment que ce projet **comporte des risques environnementaux majeurs insuffisamment évalués**, et ne correspond pas aux intérêts du territoire. Il est donc proposé de **s'opposer officiellement à ce projet**.

Le Conseil Municipal,

VU Le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDERANT que les technologies de captage et de stockage du CO₂ sont encore expérimentales et que leurs impacts à long terme ne sont pas suffisamment connus ;
CONSIDERANT que des études montrent que les risques environnementaux liés à l'enfouissement de CO₂ incluent la possibilité de fuites de CO₂, qui pourraient contaminer les nappes phréatiques et affecter la qualité de l'eau potable ;

CONSIDERANT que des alternatives plus sûres et durables existent pour lutter contre le réchauffement climatique, telles que la réduction des émissions à la source et le développement des énergies renouvelables ;

Après en avoir délibéré, 6 voix pour, 1 voix contre (M. Joël BLANCHOT), 2 abstentions (M. Robert DEVAUX et M. Laurent DUFRESNE), **DEMANDE** :

1. L'arrêt immédiat du projet d'enfouissement de CO₂ à Grandpuits porté par la société C-QUESTRA
2. Le refus par le ministre de l'Economie et des Finances du permis d'exploration et de recherche déposé par la société C-QUESTRA

Ainsi fait et délibéré,

Le Secrétaire de Séance



Madame Chantal BREANT

Le Maire



M. Jean Jacques BERNARD